

EUREX - CRMD
Société par actions simplifiée
au capital de 500 000 euros
Siège social : 34 Rue du Docteur Abel
26000 VALENCE
317 000 073 RCS ROMANS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 29 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 29 mars,
A 19h30

Les associés de la société EUREX - CRMD se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, Fourvière Hôtel, 23 rue Roger Radisson 69005 LYON, sur convocation adressée à chaque associé.
[...]

TROISIEME RÉOLUTION

Suite à l'adoption des nouveaux statuts, l'Assemblée Générale constate la démission de l'ensemble des membres de l'ancien *Comité de Direction* à savoir la SAS Eurex - Compagnie Fiduciaire Européenne, M. Doris PECOUT et la SARL HOLDING E2A, et, statuant conformément à l'article 19 des nouveaux statuts, nomme en qualité de membres du nouveau *Conseil de Direction*, pour une durée de trois années prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2026 tenue en 2027 :

- **La SAS Eurex - Compagnie Fiduciaire Européenne,**
Domiciliée 3 Rue du Champ de la Vigne – 74600 ANNECY
Immatriculée sous le numéro 417 626 280 RCS Annecy
- **La SAS EUREX ASSOCIES,**
Domiciliée 3 Rue du Champ de la Vigne – 74600 ANNECY
Immatriculée sous le numéro 530 614 700 RCS Annecy
- **M. David DER BAGHDASSARIAN-KOSTIKIAN,**
Né le 07/12/1969 à Romans-sur-Isère (26)
Domicilié 4 Allée Yves Montand - 26100 ROMANS-SUR-ISERE
- **M. Doris PECOUT,**
Né le 12/09/1960 à Bergerac (24)
Domicilié 121 bis Avenue du Teil - 26200 MONTELIMAR
- **La SARL HOLDING E2A,**
Domiciliée 34 Rue du Dr Abel – 26000 VALENCE
Immatriculée sous le numéro 533 590 915 RCS Romans

L'Assemblée Générale décide également de renouveler, en qualité de Président du nouveau *Conseil de Direction*, l'ancien Président du *Comité de Direction* Monsieur David DER BAGHDASSARIAN-KOSTIKIAN.

Chacune des personnes nommée ci-dessus, présente et intervenante, déclare accepter le mandat qui vient de lui être confié en précisant qu'elle n'est frappée d'aucune incompatibilité ou interdiction l'empêchant d'exercer cette fonction.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

[...]

CINQUIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Pour extrait certifié conforme à l'original.

David DER BAGHDASSARIAN-KOSTIKIAN,
Président

